

**POLE TERRITORIAL
DE COOPERATION ECONOMIQUE
DU HAUT-DOUBS**

2 rue des Tourbières
25300 PONTARLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2025

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
1 rue Auguste JUNOD
25300 PONTARLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale
de l'association POLE TERRITORIAL DE
COOPERATION ECONOMIQUE DU HAUT-
DOUBS

2 rue des tourbières
25300 PONTARLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE
DU HAUT-DOUBS,

OPINION

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE DU HAUT-DOUBS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'une durée de 19 mois tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 22 mai 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités d'application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et ayant conduit à un changement de méthodes comptables.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association perçoit des subventions d'exploitation dans le cadre de l'accomplissement de ses missions. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses utilisées pour les subventions comptabilisées sur l'exercice, à vérifier les calculs effectués et à contrôler le correct rattachement à l'exercice des sommes reçues ou à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral, d'activités et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

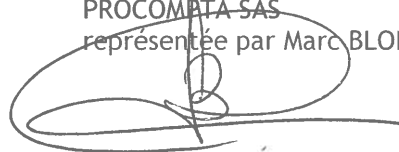
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Pontarlier, le 4 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Marc BLONDEAU



BILAN ACTIF



302572 - ASSOC PTO du 17/05/2025

Du 22/05/2024

	Valeur au 31/12/2025				
	brute	amort. & dépréc.	nette	% de l'actif	Valeur au 31/12/2025
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences,					
Autres immobilisations incorporelles					
Immob. incorp. en cours, av. acptes					
Immobilisations corporelles				1,49	
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériel et outillages ...	5 519,28	211,70	5 307,58		
Autres immobilisations corporelles	1 144,80	38,89	1 105,91		
Immob. corp. en cours, av. acptes					
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés					
Immobilisations financières				3,72	
Participations	16 000,88		16 000,88		
Créances rattachées à des particip.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	22 664,96	250,59	22 414,37	5,21	
Stocks et en-cours					
Créances				56,30	
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	41 475,73		41 475,73		
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	182 007,90		182 007,90		
Charges constatées d'avance	18 519,00		18 519,00		
Valeurs mobilières de placement					
Instr. financiers à terme, jetons détenus					
Disponibilités	165 400,88		165 400,88	38,48	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	407 403,51		407 403,51	94,79	
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement emprunts (IV)					
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	430 068,47	250,59	429 817,88	100	

BILAN PASSIF



2025/2 - AS OCP IC du 12/05/2024

Du 22/05/2024

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	144 459,35	33,61		
Situation nette (sous-total)	144 459,35	33,61		
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	2 884,93	0,67		
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 147 344,28	34,28		
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	43 675,96	10,16		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	5 132,64	1,19		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	500,00	0,12		
Produits constatés d'avance	233 165,00	54,25		
TOTAL DES DETTES	(IV) 282 473,60	65,72		
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 429 817,88	100		100

COMPTE DE RÉSULTAT

302572 - ASSOC PTCE d

Du 22/05/2024 au



	Valeur au 31/12/2025	Valeur au	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	27 700,00		27 700,00	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	78 752,39		78 752,39	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	157 845,89		157 845,89	
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	0,43		0,43	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 264 298,71		264 298,71	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	96 338,80		96 338,80	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	293,57		293,57	
Salaires	17 577,42		17 577,42	
Cotisations sociales	5 747,10		5 747,10	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	250,59		250,59	
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	11,19		11,19	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 120 218,67		120 218,67	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 144 080,04		144 080,04	

COMPTE DE RÉSULTAT

302572 - ASSOC PTC

Du 22/05/2024



	Valeur au 31/12/2025	Valeur au	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	379,31		379,31	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	379,31		379,31	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	379,31		379,31	
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	144 459,35		144 459,35	
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	264 678,02		264 678,02	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	120 218,67		120 218,67	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	144 459,35		144 459,35	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	39 975,75		39 975,75	
Bénévolat	132 430,11		132 430,11	
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	172 405,86		172 405,86	
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	39 975,75		39 975,75	
Prestations en nature				
Personnel bénévole	132 430,11		132 430,11	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	172 405,86		172 405,86	
TOTAL	144 459,35		144 459,35	



ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

302572 - ASSOC PTCE

Du 22/05/2024



Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Non significative
Locations	Non significative
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Engagements	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
Honoraires CAC	Produite
Les effectifs	Produite
Commentaire	Non applicable



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 20 mois, recouvrant la période du 22/05/2024 au 31/12/2025.

L'entité déroge aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et porte les justifications sur :

- Influence sur la situation financière

L'association a reçu des subventions d'exploitations pour un total de

- 108 209€ pour son fonctionnement global
- 44 783€ pour son projet intitulé "comtois rend moi" pour le nettoyage de contenant
- 4 737€ pour le projet intitulé "qualité vie et condition de travail"

A noter il s'agit du 1er exercice comptable de cette association.

L'association vise à :

Animer le territoire pour favoriser les projets coopératifs multi-acteurs.

Concevoir et mettre en œuvre des projets créateurs d'activités et de valeur.

Mener des actions de recherche, innovation et développement (RID).

Elle fédère entreprises, collectivités, associations, acteurs de la formation et citoyens pour répondre aux défis d'attractivité, d'emploi et de transition du Haut-Doubs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mai 2026

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables



La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		5,00

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOC PTCE du HAUT DOUBS.
- L'association ASSOC PTCE du HAUT DOUBS est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature concernent les moyens mis à disposition de l'association par l'entité PREVAL soit l'équivalent de

- 132 430€ de personnel
- 39 976€ de biens

ETAT DES IMMOBILISATIONS

302572 - ASSOC PTCE

Du 22/05/2024



TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			5 519,28
Matériel de bureau, informatique & mobilier			1 144,80
TOTAL			6 664,08
Immobilisations financières			
Autres participations			16 000,88
TOTAL			16 000,88
TOTAL GENERAL			22 664,96

	Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			5 519,28	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			1 144,80	
TOTAL			6 664,08	
Immobilisations financières				
Autres participations			16 000,88	
TOTAL			16 000,88	
TOTAL GENERAL			22 664,96	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

302572 - ASSOC PTCE HPTA CLUBS

Du 22/05/2024



	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Virement de l'actif circ.	Ventilation acquisition	Entrée apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et outillage	5 519,28					
Matériel de bureau, info. & mobilier	1 144,80					
TOTAL	6 664,08					
Immobilisations financières						
Autres participations	16 000,88					
TOTAL	16 000,88					
TOTAL GENERAL	22 664,96					

ETAT DES AMORTISSEMENTS

302572 - ASSOC PTC

Du 22/05/2024



TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels				211,70		211,70
Matériel de bureau, informatique				38,89		38,89
TOTAL				250,59		250,59
TOTAL GENERAL				250,59		250,59

	Dotation de l'exercice	réévaluation	Ventilation mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles					
Inst. tech., matériels et outillages industriels	211,70				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	38,89				
TOTAL	250,59				
TOTAL GENERAL	250,59				

ETAT DES CRÉANCES



302572 - ASSOC PTCE

Du 22/05/2024 au

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	41 475,73	41 475,73	
Divers	181 681,40	181 681,40	
Débiteurs divers	326,50	326,50	
Charges constatées d'avance	18 519,00	18 519,00	
TOTAL	242 002,63	242 002,63	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF



302572 - ASSOC PT

Du 22/05/2024 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	18 519,00
TOTAL	18 519,00

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	181 797,90
TOTAL	181 797,90

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES



302572 - ASSOC PTCE

Du 22/05/2024

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	43 675,96	43 675,96		
Personnel et comptes rattachés	988,93	988,93		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 480,46	3 480,46		
Autres impôts et taxes assimilées	436,92	436,92		
Autres dettes	500,00	500,00		
Produits constatés d'avance	233 165,00	233 165,00		
TOTAL	282 247,27	282 247,27		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

302572 - ASSOC PTC du HAUT-LOUE

Du 22/05/2024



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	233 165,00
TOTAL	233 165,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 729,63
Dettes fiscales et sociales	1 400,13
Autres dettes	500,00
TOTAL	17 629,76



TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation		37 778,00	74 168,00		45 784,00	157 730,00
Subventions d'investissement					3 000,00	3 000,00
TOTAL		37 778,00	74 168,00		48 784,00	160 730,00

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

302572 - ASSOC FISCALITÉ ET DREBS

Du 22/05/2025



MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

le montant des honoraires provisionné au bilan en 2025 pour le Commissaire Aux Comptes s'élève à 4 980€

LES EFFECTIFS

302572 - ASSOC P... du ... T DO... B

Du 22/05/20... 31/12/2025



EFFECTIFS MOYENS

L'asscoiation a employé 2 personnels en 2025
une chargée de mission Cadre à temps plein en CDD à compter de septembre 2025
un plongeur en CDD en emploi d'été

31/12/2025

Ingénieurs et cadres	1,00
PERSONNEL SALARIÉ	1,00